



02

### TVA - FRANCHISE EN BASE

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à par-tir du 1er août 2020 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

07

### PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'août 2020 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

10

### PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) d'août 2020 et le télépaiement (paiement mensuel).

14

### ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA

Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en août 2020.

15

### TAXE SUR LES SALAIRES

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en août (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

### TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de d'août 2020. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

### PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'août 2020 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

### CVAE - ECHÉANCE D'ACOMPTE CVAE 2020

CVAE - Date limite de télépaiement du second acompte CVAE 2020 via le formulaire n°1329 AC.

16

### PRÉLÈVEMENT ET RETENUES À LA SOURCE SUR LES RCM

Date limite de :

- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'août 2020 (déclara-on n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration relative au mois d'août 2020 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclara-on n° 2777)

17

### SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 mai 2020.

30

### ENTREPRISES DONT L'EXERCICE EST CLOS LE 30 JUIN 2020

Date limite de souscription de :

- la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;
- la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;
- la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

### TVA - FRANCHISE EN BASE

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er septembre 2020 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

AUCAP



EXPERTISE COMPTABLE